

1. Dispositions générales

Tous nos services, factures et contrats sont soumis aux présentes conditions générales, à l'exclusion des conditions générales du Client. Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales. Il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales qu'à la condition de le stipuler explicitement par écrit et moyennant l'accord de Foodchain ID. Elles peuvent cependant être complétées ou modifiées par des conditions spécifiques.

Les présentes conditions générales visent à régler la relation contractuelle entre le Client et Foodchain ID. Par « Client » est visé le professionnel faisant appel aux services de Foodchain ID et, le cas échéant, ayant validé l'offre ou conclu un contrat de prestation de services.

Ces conditions sont applicables pour les filiales du groupe Foodchain ID ® dont le siège social est établi en Belgique, à savoir :

- Foodchain ID Testing Solutions S.A. (N° d'entreprise BE 0470 109 411)
- Foodchain ID Certification S.A. (N° d'entreprise en Belgique : BE 0679 546 366 ; en France : RCS Saint-Brieuc 934428426)

2. Obligation de moyens et responsabilités

Les prestations sont qualifiées d'obligation de moyens sauf mention contraire convenue expressément entre Foodchain ID et le Client. Foodchain ID s'engage à mettre tout en œuvre en vue de la réalisation des prestations demandées par le Client. Foodchain ID n'est cependant pas tenu de mettre en œuvre des moyens de nature disproportionnée au regard de l'objectif à atteindre.

Foodchain ID n'est responsable que du respect de ses obligations légales et contractuelles. Foodchain ID n'est responsable des dommages résultant des prestations que pour autant que ces dommages soient liés à son intervention ou aux prestations réalisées par lui. Foodchain ID n'est, en aucun cas, responsable de tout dommage supporté par le Client et notamment, mais sans être exhaustif, il n'est pas responsable des dommages indirects, dommages causés à des tiers, résultat non escompté, ou escomptés mais non atteints. Foodchain ID n'est en aucun cas responsable des dommages résultant de l'intervention d'un tiers dans les prestations ou d'un mauvais usage par le Client ou par un tiers. FoodChain ID décline toutes responsabilités si, suite à la transmission de résultats, le Client décide d'engager des actions (contre-analyse par un tiers, rappel, destruction de produits, consulting, ...) sans en avoir préalablement informé FoodChain ID.

Les échantillons ou tout autre objet confié à Foodchain ID voyagent aux risques et périls du Client, quel que soit le mode d'expédition, y compris lors de transports rémunérés par le Client.

En cas de mise en cause, par le Client ou par un tiers, de la responsabilité de Foodchain ID, celle-ci est, dans tous les cas, limitée au montant des prestations concernées par la contestation ou la mise en cause et payées par le Client. En aucun cas, le montant du dommage ne peut tenir compte d'un bénéfice espéré et non réalisé ou d'une perte potentiellement évitée dans le chef du Client.

Foodchain ID se réserve le droit de refuser la prestation pour le compte du Client ou d'y mettre fin, le cas échéant, de manière anticipée, pour des raisons personnelles ou liées au Client (e.a. manque d'implication, manque de cohérence, indécision récurrente, défaut de paiement de facture antérieur, non-respect du matériel, absence de respect des règles de sécurité générale et/ou prévues par les présentes conditions générales, ou toute autre raison de quelque nature que ce soit).

3. Documents électroniques

Dans le cas où l'offre, ou tout autre communication entre les parties, fait l'objet d'un échange électronique (e.a. par voie d'e-mail) entre le Client et Foodchain ID et que, par conséquent, la vente ou la convention est conclue en dehors du siège d'exploitation du Client, le Client accepte expressément que les échanges électroniques constituent la relation contractuelle et peuvent servir de preuve à l'existence de celle-ci.

4. Offres et prix

Sauf convention écrite contraire, nos offres de prix, de marchandises et de service sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année de leur établissement.

Tous marchés ou commandes traités par nos représentants ne seront valables qu'après confirmation écrite de Foodchain ID; toutefois, la commande signée par le Client constitue un engagement ferme dans le chef de celui-ci.

L'accord du Client, quant au contenu de l'offre, est donné par apposition de sa signature sur l'offre, accompagnée de la date de signature. L'offre peut être retournée signée par écrit ou par courrier électronique, pour autant que l'accord du Client y soit mentionné de manière visible, identifiable et non équivoque.

Par apposition de sa signature comme précité, le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir comprises. En cas de validation de l'offre par voie électronique, le Client est lié par celles-ci dès accord transmis à Foodchain ID par la voie électronique ou confirmé par Foodchain ID par écrit, sous quelque forme que ce soit.

En tout état de cause, à défaut de retour du contrat ou de l'offre dûment signé(e) pour accord, toute exécution, même partielle, sera réputée constituer l'acceptation tacite des termes du contrat ou de l'offre, lesquels seront dès lors considérés comme valablement conclus entre les parties.

En cas de commande de prestations supplémentaires non reprises dans l'offre, les conditions générales applicables sont identiques à celles prévues pour les prestations initialement demandées et pour lesquelles le Client a donné son accord.

Toute demande de modification formulée par le Client, après remise de l'offre, devra obtenir l'accord exprès de Foodchain ID. Après accord de Foodchain ID, la modification formulée par le Client donnera lieu à une modification de l'offre et, le cas échéant, du coût des prestations.

Les prix s'entendent en Euros nets et hors TVA. Ils sont valables jusqu'au 31 décembre de chaque année et sont systématiquement indexés au 1^{er} janvier de l'année qui suit ce sans information préalable.

Foodchain ID se réserve la faculté d'adapter unilatéralement le prix des prestations analytiques confiées à des laboratoires externes si cette adaptation est inférieure à 10 %.

Foodchain ID se réserve la faculté d'adapter unilatéralement le prix de ses produits ou services pour toute cause exceptionnelle et moyennant justification écrite de sa part auprès de son Client.

5. Paiement

Toutes les factures sont payables à 30 jours, date de facture. Le paiement des prestations doit être effectué au terme indiqué sur la facture et ce, exclusivement sur le compte bancaire mentionné et avec la communication renseignée sur celle-ci. Les frais occasionnés lors d'un paiement sont à charge du Client.

Toutes fournitures partielles entraînent une facturation correspondante.

La facture est envoyée, par Foodchain ID, par courrier ou par e-mail au Client. Le Client professionnel recevra, dès le 1^{er} janvier 2026, sa facture électronique sous les formes prescrites par la loi.

En cas d'envoi par e-mail, cet envoi est effectué à l'adresse e-mail communiquée par le Client lors de la signature de l'offre. En aucun cas, Foodchain ID n'est responsable si l'adresse e-mail communiquée par le Client est erronée.

En outre, en cas de modification de l'adresse e-mail ou de l'adresse postale de contact, le Client est tenu d'en informer immédiatement Foodchain ID. Aucun délai de paiement supplémentaire ne sera accordé au Client qui a omis de transmettre la modification de l'adresse e-mail d'envoi de la/des facture(s).

En cas de retard de paiement, les sommes dues par le Client portent des intérêts de retard de plein droit et sans mise en demeure au taux mensuel de 1%, et ce à dater de la première échéance demeurée impayée ou à dater du premier jour de dépassement du délai. En outre, lors de non-paiement, une somme forfaitaire égale à 10% des montants impayés avec un minimum de 50€ sera due. En cas de non-paiement dans les délais impartis d'une seule facture, Foodchain ID peut choisir la suspension ou la résiliation de tous les contrats en cours.

Conformément à l'article 6 de la loi du 2 août 2002, le Client dédommagera Foodchain ID de tous les frais de recouvrement, en ce compris les honoraires et frais d'avocats et des conseils techniques, que Foodchain ID devrait encourir suite à un manquement de la part du Client à l'une des obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales.

Foodchain ID a le droit de mettre fin immédiatement au contrat sans préavis, ni indemnité en cas de faillite, liquidation amiable ou judiciaire, dissolution, concordat judiciaire ou toute autre procédure de concours entre les créanciers ou en cas de cessation de l'activité du Client.

6. Propriété intellectuelle

Sauf conditions particulières et dans le respect de l'obligation de confidentialité, les droits de propriété intellectuelle relatifs aux prestations, aux résultats, aux méthodes et techniques utilisées répondant à la notion d'œuvres au sens visé par la législation en matière de propriété intellectuelle, sont et restent la propriété de Foodchain ID. Les prestations sont réalisées en vue d'un usage exclusif par le Client en tenant compte de celui-ci.

Le Client n'est, en aucun cas, autorisé à reproduire tant à titre privé, qu'à des fins de diffusion ou de commercialisation (autres que celles prévues dans le cadre de la relation contractuelle) les prestations, sans l'accord explicite et écrit de Foodchain ID. Le Client ne peut procéder à quelque modification des prestations et/ou supports que ce soit. A défaut, Foodchain ID se réserve le droit d'exiger le paiement de droits d'auteur.

Le Client n'est, en aucun cas, autorisé à transmettre les prestations ou les simulations de projets réalisés par Foodchain ID à un tiers. A défaut, Foodchain ID se réserve le droit d'exiger le paiement de droits d'auteur, sans préjudice de la demande de paiement de dommages et intérêts

7. Délais de réalisation

Foodchain ID s'emploiera à respecter les délais de réalisation mentionnés mais ne sera en aucun cas tenu au paiement d'une quelconque compensation en cas de dépassement de ces délais qui sont donnés à titre indicatif.

Tout retard ou report de rendez-vous imputable au Client entraînera un allongement des délais de réalisation, ou une annulation des prestations. Dans ce cas-ci, Foodchain ID adresse une facture au Client d'un montant correspondant au montant des frais déduction faite des montants éventuellement déjà payés et selon les modalités décrites à l'article 11 des présentes conditions générales de vente

8. Sous-traitance

Foodchain ID Testing Solutions a le droit de confier l'exécution de ses services - hors activités accréditées - à un tiers, personne physique ou morale.

Foodchain ID Certification, dans le cadre de ses activités de certification, sous-traite les analyses des produits qu'elle préleve à FoodChainID Testing Solutions. FoodChain ID Testing Solutions effectuera lui-même les analyses ou les confiera à un laboratoire habilité et accrédité avec lequel il est lié par un contrat. Dans le cadre des analyses réalisées dans le secteur Bio, le laboratoire devra être reconnu par les autorités compétentes.

9. Confidentialité

Foodchain ID est responsable de la gestion de toutes les informations obtenues ou générées au cours de ses activités. Ces informations sont exclusives et doivent être traitées comme confidentielles, à l'exception de celles rendues publiques par le Client ou des accords convenus avec celui-ci.

Cette obligation de confidentialité s'étend également aux informations relatives au Client obtenues par d'autres sources que lui-même. FOODCHAIN ID préserve la confidentialité de sa source, et son identité ne doit pas être divulguée au Client sans son accord.

Lorsque FOODCHAIN ID est tenu par la loi ou autorisé par des engagements contractuels à divulguer des informations confidentielles, le Client ou la personne concernée en sera informé, sauf si la loi l'interdit.

10. RGPD

Toute donnée à caractère personnel concernant le Client, telle que définie par le règlement européen sur la protection des données 2016/679 et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel, est traitée dans le respect de ceux-ci. Les données sont conservées uniquement pour des actions spécifiques à Foodchain ID et ne sont, en aucun cas, transmises à des tiers ni à des fins de marketing direct ni pour toute autre finalité.

Les données conservées par Foodchain ID sont les suivantes : nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, dates et lieu des prestations, numéro de TVA, et rapports.

Le Client dispose de la possibilité :

- de s'opposer, sur simple demande et gratuitement, au traitement de ses données personnelles ;
- d'accéder, gratuitement, aux données le concernant conservées par Foodchain ID et d'obtenir rectification des données qui seraient incomplètes, inexactes ou non pertinentes ;
- de s'opposer, pour des raisons sérieuses et légitimes, à ce que les données conservées fassent l'objet d'un traitement ;
- de demander la suppression des données le concernant à Foodchain ID pour autant que leur conservation ne soit pas imposée à Foodchain ID par des obligations légales ;
- de demander la portabilité de ses données détenues par Foodchain ID à un tiers ;
- de retirer, à tout moment, son consentement au traitement des données basé uniquement sur le consentement.

Toute demande concernant ce qui précède doit être adressée par écrit à Foodchain ID, soit par courrier, soit par e-mail à info.be@foodchainid.com

Pour le surplus, la politique complète relative à la vie privée est disponible via le lien suivant : <https://www.foodchainid.com/privacy-policy/>

Foodchain ID peut divulguer à des tiers des informations personnelles sur requête de toute autorité légalement autorisée à en faire la demande. Foodchain ID peut également les divulguer si cette transmission est requise, en toute bonne foi, pour se conformer aux lois et règlements, pour protéger ou défendre ses droits ou ses biens ou s'il estime que le Client est un danger, pour lui ou pour un tiers.

11. Annulation de commande

En cas d'annulation de commande de la part du Client, les prestations déjà effectuées ou en cours d'exécution sont dues intégralement.

En cas d'annulation d'un audit ou d'une inspection entre 15 et 7 jours calendaires précédents la date de l'audit ou inspection : 50% de la mission sera facturée.

En cas d'annulation d'un audit ou d'une inspection dans les 6 jours calendaires précédents la date de l'audit ou inspection : 100 % de la mission sera facturée.

12. Engagement et sollicitation de personnel par le Client

Tant pendant l'exécution des travaux qu'au cours des 12 mois qui suivent la fin de ceux-ci, le Client s'interdit de solliciter ou d'engager le personnel de Foodchain ID ou de recourir à ses services de quelque manière que ce soit, sauf autorisation préalable et écrite de Foodchain ID (le délai est de 2 ans dans le cadre de Foodchain ID Certification). Une violation du présent article donnera lieu de plein droit au paiement à Foodchain ID, par le Client, d'une indemnité égale au double du salaire brut annuel du collaborateur dont Foodchain ID aurait été privé.

13. Obligations du Client

Les prestations sont réalisées par Foodchain ID sur base des données et informations transmises et formulées par le Client. Lorsque des informations sont expressément demandées par Foodchain ID au Client en vue de réaliser les prestations, Foodchain ID ne peut effectuer ses prestations que sur base des informations qui lui sont transmises.

Elles doivent, par conséquent être transmises endéans les délais demandés. A défaut de la transmission des informations dans les délais requis, Foodchain ID ne sera plus en mesure de garantir la réalisation de son étude.

Le Client garantit que les informations transmises à Foodchain ID sont correctes et dans le cas de changements en informe le département FoodChain ID le prenant en charge.

Le Client veille à ce que le lieu au sein duquel doit être effectué la prestation soit libre et facile d'accès préalablement au début du rendez-vous. Si le lieu est fermé, et qu'aucun tiers n'est dépêché expressément à l'ouverture du lieu, Foodchain ID doit être au préalable en possession de la clé ou du code d'accès. Foodchain ID n'est en aucun cas responsable de retard dans la réalisation des prestations pour des raisons d'accessibilité à leur lieu de réalisation.

14. Réclamations

Toute réclamation quelconque du Client devra être effectuée immédiatement de manière verbale, confirmée par écrit ou par e-mail au plus tard dans les 3 jours, cachet de la poste faisant foi, de la réception des prestations effectuées par Foodchain ID.

Foodchain ID s'engage à mettre tout en œuvre pour trouver une solution amiable et convenant à toutes les parties.

Pour autant qu'une réclamation soit effectuée par le Client dans les délais prévus au paragraphe qui précède, et pour autant que Foodchain ID l'accepte après analyse par notre cellule qualité, le montant de celle-ci sera limité à la valeur des prestations concernées, diminué des frais réels supportés par Foodchain ID.

15. Garantie

Foodchain ID s'engage à fournir des produits ou services correspondant à l'état d'avancement technologique au moment de la livraison ou de la prestation et est tenue sur ce point à une obligation de moyens. Toute garantie, notamment de performance ou de résultat, est exclue.

16. Utilisation du nom et du logo du Client

Le Client autorise Foodchain ID à utiliser son ou ses nom(s) et/ou logo(s) à des fins de publicité liées à l'utilisation des services de Foodchain ID.

17. Clause attributive de juridiction et droit applicable

En cas de litige, la médiation entre Foodchain ID et le Client est privilégiée. A cet effet, les parties s'engagent à participer à au moins une rencontre de médiation organisée par un médiateur agréé par la Commission fédérale de médiation. Si toutefois, aucun accord ne semble possible, les tribunaux compétents sont ceux de l'arrondissement judiciaire du siège social de Foodchain ID.

Tout contrat ou transaction soumis aux présentes conditions générales est régi par le droit belge.

Toute personne représentant de plein droit sa Société ou Firme est censée avoir pris connaissance des articles ci-avant et les accepter et, ce faisant, devient co-débitaire des factures associées aux prestations qu'elles régissent. Elle ne pourra en aucune façon contester une ou plusieurs conditions, sauf, à sa demande, dérogation écrite de la part de Foodchain ID.

18. Nullité

L'éventuelle nullité d'une disposition des présentes conditions générales n'influence en rien la nullité de l'ensemble. Si une disposition est rendue nulle, les parties s'engagent à conclure une clause présentant un effet similaire et à l'insérer dans les présentes conditions générales en lieu et place de la clause devenue nulle.

19. Modalités de référence à l'accréditation :

Il est strictement interdit d'apposer la marque et/ou le logo BELAC ou COFRAC sur l'étiquette du produit ou sur les documents qui l'accompagnent, à l'exception des certificats et rapports émis par Foodchain ID, à condition que ceux-ci soient reproduits dans leur intégralité.

Toute utilisation non conforme, erronée ou trompeuse de la marque BELAC/Cofrac ou de la référence à l'accréditation constitue un usage abusif. Le BELAC/Cofrac se réserve le droit d'imposer des mesures correctives, notamment :

- retrait ou rappel de documents,
- suspension ou retrait de l'accréditation,

20. Publicité

Il est strictement interdit au Client d'apposer le logo de Foodchain ID Certification, de Foodchain ID Testing Solutions ou de toute autre marque de Foodchain ID sur ses produits.